



Comment développer le télétravail et les formes de travail alternatives ?

Descriptif de la démarche

Si le mode de transport utilisé pour les déplacements domicile-travail et professionnels est la principale variable des PDE, la réduction du «besoin de se déplacer» constitue également une marge de manœuvre.

Les mesures phares des nouvelles pratiques du travail sont :

- le télétravail à domicile ;
- le développement des visioconférences.

Diagnostic nécessaire

Afin d'évaluer le potentiel d'une telle mesure, une connaissance précise de l'activité et de la faisabilité de ces mesures est nécessaire :

- diagnostic de l'activité
- diagnostic de la mobilité professionnelle

Les acteurs de l'action

Pilote

Cette action, portant sur l'organisation du travail autant que sur la mobilité, doit être portée par la direction de l'entreprise et le chef de projet PDE.

Partenaires techniques et financiers potentiels

Pour la Région Ile de France, la participation est envisageable dans le cadre d'un plan d'actions global de Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE), approuvé par la Région.



Conseils et bonnes pratiques

Développer le télétravail : déjà une réalité pour 400 000 actifs français, le télétravail consiste à transférer le lieu de travail des salariés à leur domicile ou dans des antennes de proximité. Cette solution est applicable à des entreprises difficilement accessibles, et dont l'activité permet un éclatement des effectifs.

Préférer les réunions téléphoniques : cette mesure qui se développe fortement consiste à utiliser soit la vidéo, soit le téléphone pour participer à une réunion. Ces réunions nécessitent cependant une bonne préparation, une certaine ponctualité des participants et une maîtrise technologique. De nombreux prestataires proposent des services clés en main aux entreprises.

